

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2003-388 R1		Diffusion : B	Date d'émission : 18 août 2004	Page : 1/1
	Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : 2003-388 édition originale			
Responsable de la navigabilité du matériel : AIRBUS SAS		Type(s) de matériel(s) : Avions A321			
Certificat(s) de type n° 180 Fiche(s) de données n° 180					
Chapitre ATA : 27	Objet : Commandes de vol - Configuration à l'atterrissage				

AVIS D'ANNULATION

Cette Révision 1 annule la consigne de navigabilité (CN) 2003-388 qui est remplacée par la CN F-2004-147.

Cette révision de CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-8605 du 10 août 2004.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition originale : 25 octobre 2003
Révision 1 : 28 août 2004